

**COMMUNE DE BERSTETT ASSOCIEES
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 18
Conseillers présents : 15
Nombre de pouvoirs : 3
Publié le 29 juin 2023

Conseil municipal du 27 juin 2023

Sous la présidence du maire M. Jean-Claude LASTHAUS

Etaient présents : Mme BAUER Carine, M. BOHR Freddy, Mme DIEMER Estelle, M. DIEMER Steve
Mme ERNE-HEINTZ Valentine, M. GASS Charles, Mme GROSJEAN Michèle, M.
LUX Pierre, M. MARTINI Matthieu, Mme MERCK Martine, Mme NIESS Laetitia,
M. REYMUND Antoine, Mme ROHFRI TSCH Anne-Marie, Mme ZEISSLOFF
Patricia
Absents : Mme JOST Anne qui donne pouvoir à M. LUX Pierre, M. URBAN Jean-Marc qui
donne pouvoir à Mme ERNE-HEINTZ Valentine ; M. KRENCKER Julien qui donne
pouvoir à Mme DIEMER Estelle
Secrétaire de séance : M. MARTINI Matthieu

**6. OBJET : PARTENARIAT AU TITRE DU DISPOSITIF DE SAUVEGARDE ET DE
VALORISATION DE L'HABITAT PATRIMONIAL**

Vu la délibération de la communauté de communes du Kochersberg et de l'Ackerland en date du 1^{er} juillet 2019 concernant la convention-cadre de partenariat avec le conseil départemental qui précise que lorsqu'une aide départementale est accordée au titre des travaux de sauvegarde et de valorisation de l'habitat patrimonial respectueux de l'identité architecturale du territoire, une aide complémentaire est accordée par la communauté de communes (23,33% sur la base du taux modulé à ce jour), le montant de cette aide étant à partager à part égale entre la communauté de communes du Kochersberg et de l'Ackerland et la commune de résidence du demandeur.

Vu le dossier déposé par M. Niedercorn et Mme Ungerer 8 rue de la Canardière à Berstett et la subvention de 6286 € qui leur a été accordée par la collectivité européenne d'Alsace,

Vu le montant de 1466,52 € qui représente le complément de subvention restant à verser par la communauté de communes et la commune à parts égales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

D'ACCORDER une subvention de 733,26 € pour les travaux réalisés par Sylvie UNGERER et Luc NIEDERCORN au 8 rue de la Canardière

APPROUVE A L'UNANIMITE

Pour Copie conforme,

Le Maire,
Jean-Claude LASTHAUS

